

# INTÉGRER SON PROJET DE SOLUTION FONDÉE SUR LA NATURE AU TERRITOIRE

Afin d'assurer l'efficacité du projet dans le temps et son adéquation avec les enjeux du territoire, la conception d'une SfN doit prendre en compte les différents éléments constitutifs du territoire dans lequel elle s'intègre.

## STANDARD MONDIAL DE L'UICN

### Critère n°2 :

La conception d'une SfN est une question d'échelle.



## RECOMMANDATIONS ET BONNES PRATIQUES

### COMPRENDRE LE TERRITOIRE

Pour concevoir et mettre en œuvre une SfN qui tienne compte de l'ensemble des bénéfices et risques potentiels pouvant affecter le territoire, il est essentiel de bien en comprendre les enjeux et les dynamiques :

- **Sur le plan écologique et climatique :** comprendre les écosystèmes qui constituent le territoire, leurs spécificités, les interactions entre eux ainsi que les menaces qui pèsent sur eux ; prendre connaissance des espèces présentes, et notamment celles menacées, au-delà du périmètre de la SfN. En plus de permettre la bonne connaissance de la biodiversité locale, ce travail vise à s'assurer que les risques potentiels associés à la SfN soient bien identifiés afin que la mise en œuvre de la SfN n'entraîne pas d'effets négatifs au-delà de son périmètre. Cette analyse peut être réalisée en étudiant les inventaires faunistiques et floristiques ainsi que les différents documents publics et stratégiques liés à l'environnement (cf. Fiche recommandations « Identifier un défi sociétal »). En parallèle, il est important de saisir les effets du changement climatique sur le territoire, afin d'identifier les actions à mettre en œuvre qui s'appuient sur les écosystèmes et pour s'assurer de la résilience du projet. Cela peut être réalisé par un diagnostic de vulnérabilité du territoire au changement climatique et en s'appuyant sur les stratégies locales d'adaptation.
- **Sur le plan socio-économique :** saisir les enjeux socio-économiques du territoire en consultant les politiques sectorielles locales ; prendre connaissance des secteurs économiques clés (secteurs d'activités, type de pratiques de ces secteurs etc.) et des principaux acteurs économiques en présence. Ce travail sert à identifier d'éventuelles opportunités de partenariat et de financement avec d'autres acteurs privés, mais aussi à évaluer la viabilité économique du projet. Par exemple, pour une SfN réalisée sur des écosystèmes agricoles, cela permet d'identifier d'éventuels débouchés locaux pour la production. Enfin, ces recherches permettent à l'entreprise d'identifier les risques socio-économiques associés à la SfN, notamment ceux relatifs aux coûts et bénéfices directs et indirects du projet sur le territoire.

Elles permettent en effet de déterminer qui bénéficie des effets de la SfN et qui en subit les impacts, de manière à prévoir des mécanismes de réparation si besoin.

#### • Sur le plan sociétal :

- **Les enjeux relatifs au paysage :** prendre connaissance du patrimoine paysager et des évolutions qu'il a connu à partir des cartes IGN du territoire ; comprendre les raisons qui ont amené les évolutions paysagères sur le territoire.
- **Les enjeux culturels :** s'informer sur les valeurs auxquelles sont attachés les habitants, les collectivités ainsi que les différentes structures présentes sur le territoire (associations, entreprises, etc.) ; comprendre leur perception de la nature et l'importance qu'ils accordent à sa préservation. C'est une étape importante pour rencontrer l'adhésion des parties prenantes<sup>40</sup>.

### DIMENSIONNER LA SFN À UNE ÉCHELLE PERTINENTE

La connaissance du territoire constitue une étape déterminante pour concevoir un projet dimensionné à une échelle spatiale et temporelle adéquate pour répondre au défi sociétal ciblé et apporter des bénéfices pour la biodiversité.

L'efficacité d'une SfN ne repose pas nécessairement sur la mise en œuvre d'actions sur une grande emprise spatiale, mais plutôt sur la bonne prise en compte des interactions entre les différents systèmes dans lesquels la SfN s'intègre. Les actions menées dans le cadre de la SfN doivent notamment permettre de contribuer à la protection et/ou la restauration des continuités écologiques, mais aussi de créer des synergies avec des actions déjà mises en œuvre ou en cours sur le territoire – y compris des infrastructures grises – de sorte à maximiser les bénéfices de la SfN vis-à-vis du défi sociétal ciblé et de la biodiversité. Par exemple, la mise en place d'une toiture végétalisée pour limiter les îlots de chaleur urbains ne peut constituer une SfN à elle seule : l'échelle n'est pas suffisante pour rafraîchir un quartier et apporter des bénéfices notables pour la biodiversité. En revanche, la réalisation de plusieurs toitures végétalisées conçues comme un écosystème fonctionnel, combinée à d'autres actions comme la renaturation d'espaces imperméabilisés au sein du même quartier permettrait de créer un maillage favorable à la biodiversité (corridors écologiques) et de contribuer significativement au rafraîchissement de la ville.

### CAPITALISER SUR LES CONNAISSANCES DE L'ENTREPRISE

L'adéquation de la SfN au territoire peut être facilitée par la capitalisation des savoirs que possède déjà l'entreprise sur le territoire. L'entreprise peut également capitaliser sur

ses relations existantes avec les parties prenantes locales héritées des projets qu'elle a déjà menés sur le territoire. Par ailleurs, un projet de SfN permet à l'entreprise d'étoffer ses connaissances de l'environnement local, des acteurs ainsi que des enjeux locaux, ce qui constitue un socle solide sur lequel bâtir de futurs projets.

*Restauration de la fonctionnalité de l'hydrosystème du vieux Rhône de Péage-de-Roussillon sur l'île des Gravieres (Auvergne-Rhône-Alpes) par la Compagnie Nationale du Rhône*



Fiche-projet n°2 (p. 56)

La Compagnie Nationale du Rhône (CNR), entreprise concessionnaire du Rhône pour la production d'hydroélectricité, le transport fluvial et les usages agricoles, a entamé dans le cadre du « Programme décennal de restauration hydraulique et écologique du Rhône » (1998) des travaux de restauration hydromorphologique sur le vieux Rhône de Péage-de-Roussillon, afin de recréer des zones d'expansion des crues pour mieux maîtriser les inondations sur le territoire.

L'entreprise a estimé qu'il était essentiel d'avoir une vision globale du Rhône, qui inclue son territoire, son milieu

écologique ainsi que ses usagers, et ne pas se limiter à la connaissance du fleuve et à ses caractéristiques hydromorphologiques. Grâce à sa présence de longue date sur le territoire, l'entreprise a capitalisé des connaissances historiques, patrimoniales, écologiques et scientifiques sur le Rhône ainsi que sur le territoire dans lequel il est intégré. Cela a permis à l'entreprise de réaliser des projets insérés dans la dynamique du territoire, qui complètent d'autres actions de restauration hydromorphologique menées sur le Rhône, par exemple la restauration de 9 îlots<sup>41</sup>, et qui rencontrent l'adhésion des collectivités, entreprises et citoyens.

De plus, ces connaissances ont permis à l'entreprise de concevoir un projet dimensionné à une échelle pertinente. En effet, la restauration de la fonctionnalité de l'hydrosystème du vieux Rhône de Péage-de-Roussillon a été menée sur un tronçon du fleuve de 12 km seulement, mais les actions réalisées ont été intégrées dans les continuités écologiques du territoire, notamment avec la Réserve Naturelle de l'île de la Platières. Cela a permis à la CNR d'observer des résultats significatifs sur la gestion des inondations ainsi que sur la biodiversité locale.

*Les 1000 palisses, un projet d'adaptation au changement climatique en AOC Cognac (Nouvelle-Aquitaine) par la Maison Hennessy*



Fiche-projet n°9 (p. 70)

La Maison Hennessy (groupe LVMH) est une entreprise implantée en Charente et Charente-Maritime et spécialisée dans la production de cognac. Avec ses viticulteurs partenaires, elle représente en surface près de la moitié de l'Appellation d'origine contrôlée Cognac (AOC).

Les effets du changement climatique se font déjà ressentir dans la région, et notamment sur la production de vin. Pour s'adapter, l'entreprise a décidé de déployer des pratiques agroforestières sur les parcelles de ses viticulteurs avec pour objectif de replanter l'équivalent de 100 km de haies tous les ans entre 2021 et 2031, de sorte à créer des microclimats sur les parcelles et d'offrir une protection aux cultures en cas

d'événements climatiques extrêmes. La Maison Hennessy a identifié les parcelles où la plantation de haies devrait se faire en priorité pour répondre aux enjeux de la Trame Verte et Bleue. Pour cela, elle a étudié les cartes IGN de l'AOC Cognac sur les dernières décennies afin de rendre compte des continuités écologiques qui avaient été détruites au fil des remembrements, de manière à les reconstituer et réfléchir à comment en développer davantage. Bien que l'entreprise souhaite en priorité effectuer les plantations sur les parcelles de ses viticulteurs partenaires, elle envisage également de mobiliser les autres viticulteurs de l'AOC Cognac dont les parcelles pourraient compléter les continuités écologiques du territoire, afin de maximiser les effets du projet pour l'adaptation du territoire aux changements climatiques.

Enfin, ces plantations viennent renforcer celles réalisées par les collectivités voisines dans le cadre d'un projet de reconstitution du paysage bocager. La Maison Hennessy ainsi que les collectivités porteuses du projet collaborent de sorte à mener des actions complémentaires pour pouvoir apporter des bénéfices significatifs et durables sur le territoire au regard de l'adaptation au changement climatique et de la reconquête des continuités écologiques.

40. Pour d'autres exemples d'enjeux sociétaux, voir : UICN Comité français (2022). La boîte à outils des stratégies régionales pour la biodiversité (SRB) - Fiche n°3 : Identifier des enjeux. Paris, France.

41. Une îlot est le bras d'un fleuve qui se trouve en retrait du lit principal et qui est principalement alimenté en eau lors de crues.